

Initiatives ministérielles

• (1620)

Mme le vice-président: Je vois qu'au cours de l'été l'honorable député de Shefford n'a pas perdu son sens de l'humour. Reprise du débat. L'honorable députée de Winnipeg-Sud.

[Traduction]

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de regret que je prends la parole aujourd'hui pour parler de la nécessité d'adopter ce projet de loi.

Nous faisons face à une situation que personne au Canada n'a souhaitée, certes pas le gouvernement. J'entends des députés en face qui se défendent bien aussi de l'avoir voulue. Je suis certaine que les fonctionnaires aimeraient mieux se voir au travail que sur les lignes de piquetage, avec la perspective de l'adoption de ce projet de loi.

Le gouvernement est obligé de présenter cette mesure législative pour mettre fin à la grève. La situation est très déplaisante et n'a jamais été souhaitée. La grève menace la vie des Canadiens, car elle perturbe bon nombre des activités que nous voudrions tous poursuivre librement.

Or, il faut reconnaître que les Canadiens ne peuvent acheminer leur blé vers les marchés. Les agriculteurs abandonnent leurs récoltes dans les champs. Dans l'industrie automobile et dans l'industrie alimentaire, des équipes entières de travailleurs ne peuvent se rendre à leur travail. On les renvoie à la maison parce que leurs produits restent coincés dans des files d'attente à la frontière. Le service aérien est perturbé; des Canadiens ne peuvent aller rejoindre les leurs dans d'autres parties du monde parce qu'ils ont du mal à obtenir leurs passeports, les bureaux étant fermés et seuls les services essentiels étant assurés.

Pour comble, les incidents se multiplient sur les lignes de piquetage, ce qui peut faire très peur au Canadien moyen. Par exemple, les fonctionnaires fédéraux qui doivent assurer les services essentiels et qui sont censés se rendre au travail sont victimes d'intimidation lorsqu'ils tentent de traverser les piquets de grève, et j'estime que cela leur cause beaucoup de stress.

En outre, les personnes âgées, les personnes handicapées et d'autres gens qui doivent sortir quotidiennement et qui se trouvent à avoir affaire dans un immeuble abritant des fonctionnaires sont intimidés lorsqu'ils voient des grévistes bruyants brandissant des deux par quatre et des pancartes avec colère, formant une barrière

humaine entre le client et l'immeuble. C'est très intimidant.

Ce sont des choses que, à mon avis, personne ne veut voir se poursuivre. Ce projet de loi prolongera les conventions collectives des fonctionnaires et, par conséquent, éliminera la légitimité de cette grève.

Le projet de loi prévoiera également des amendes pour les syndicats et les fonctionnaires qui ne respectent pas la loi. Je voudrais dire que ce projet de loi permettra également au gouvernement d'appliquer les programmes de restrictions salariales qu'il doit mettre en oeuvre puisqu'il n'a pas pu les négocier dans le processus de négociation collective.

En effet, les dirigeants de l'Alliance de la fonction publique du Canada, le plus grand syndicat de fonctionnaires, ont carrément rejeté la décision budgétaire du gouvernement. Ils ont rejeté toutes les tentatives qui ont été faites pour régler la situation et éviter une grève. Les négociateurs de l'Alliance ont refusé de diminuer leurs exigences antérieures, exigences qui augmentent d'environ 40 p. 100 les coûts des contribuables.

Ils ont insisté pour dire qu'il ne peut y avoir aucune entente salariale. Ils n'ont pas pu s'entendre sur les salaires sans exiger que le gouvernement fasse d'importants compromis sur des questions qui toucheraient beaucoup la capacité des contribuables de supporter le fardeau. Par exemple, ils veulent une pleine sécurité d'emploi dans leurs conventions collectives, de même que la suppression des taux de traitement régionaux. Ils veulent la capitulation. Le syndicat veut un salaire égal pour un travail de valeur égale et il veut que l'on mette un terme de façon permanente à la possibilité de donner des contrats à l'extérieur et d'avoir la souplesse nécessaire pour embaucher du personnel en période de pointe, lorsque c'est nécessaire. En plus de tout cela, comme vous l'avez entendu, il veut des augmentations économiques équivalentes à l'augmentation du coût de la vie.

Il est certain que le contribuable canadien ne peut pas se permettre actuellement de répondre aux demandes de l'Alliance ni supporter les coûts que représenteraient ces demandes. Je pense que la plupart des députés, s'ils étaient vraiment honnêtes, seraient d'accord. Pourtant, l'Alliance a déclenché une grève générale. Son chef a déclaré qu'il désobéirait à la loi et qu'il était prêt à aller en prison si la loi était adoptée. Je suis persuadée qu'il existe au sein de la Fonction publique un grand nombre de fonctionnaires respectueux de la loi et il est clair que le chef de l'AFPC ne les représente pas.

Le raisonnement qui justifie les restrictions salariales est très simple et parfaitement fondé. Actuellement, et tout récemment au plus fort de la récession, alors que les taux d'intérêt étaient élevés, de nombreux contribuables informés, de nombreux économistes et de nombreux